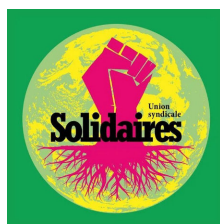
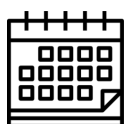


Stage de formation syndicale



Face à l'urgence environnementale : pratiques pédagogiques et intervention syndicale



Le 1^{er} et 2 juin

de 9h à 16h30



Au local de SUD-Solidaires,
31 rue de la Grange Aux Belles,
75010 Paris
(métro colonel Fabien ou Bonsergent)



Le 1^{er} juin

9h30-10h · Accueil des participant·es
10h-11h · Repères sur la crise écologique et sociale
11h15-12h30 · 2 ateliers en parallèle :
1. Nos outils syndicaux pour l'écologie
2. Réaliser le bilan carbone de son établissement
12h30-13h30 · Pause déjeuner
13h30 – 16h30 · réalisation d'une Fresque du climat pour comprendre les mécanismes de la crise climatique

Le 2 juin

9h-11h · 2 ateliers de retours réflexifs sur :
1. La « classe dehors » (orienté 1^{er} degré mais ouvert à tout·es)
2. Les éco-pédagogies
11h15-12h30 · 2 ateliers en parallèle :
1. Échanges sur les revendications et les luttes locales (leviers, difficultés) : ramenez vos tracts !
2. Échanges sur les pratiques pédagogiques : ramenez vos supports de cours !
12h30-13h30 · Pause déjeuner
13h30-14h30 · Retours des ateliers en plénier
14h30-16h – 2 ateliers en parallèle :
1. Présentation du livre collectif dirigé par Philippe Boursier et Clémence Guimont, *Écologies. Le vivant et le social*, Paris, La Découverte, 2022, en présence des deux auteurs.
2. Les différents courants écologistes et leur intervention dans les luttes

Pour vous inscrire :

1. En adressant une demande écrite à votre hiérarchie avant le 1^{er} mai 2023.

Un modèle de demande est disponible sur notre site et au verso.

2. En vous inscrivant auprès de SUD éducation via le formulaire à cette adresse ou le QR code :

<https://framaforms.org/stage-urgence-environnementale-1er-et-2-juin-2023-1677849951>



Se former, c'est un droit !

Ce stage est ouvert à toutes les collègues, syndiqué·es ou non. Chaque fonctionnaire ou agent·e non-titulaire peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an sans aucun retrait de salaire.

En cas d'absence de réponse de la hiérarchie le quinzième jour qui précède le stage, le congé est réputé accordé. En cas de refus, contactez le syndicat !
Se former, c'est un droit !

Modèle de demande de congé pour formation syndicale à donner à votre hiérarchie un mois avant le stage

Nom :

Prénom :

Fonction :

Établissement / école :

Paris, le

À :

Monsieur/ Madame l'Inspecteur·trice d'académie sous couvert de l'IEN [personnels du
1er degré]

Monsieur / Madame le·la Recteur·trice sous couvert
du / de la chef·fe d'établissement [personnels du 2d degré]

Monsieur / Madame le·la chef·fe d'établissement [AED]

Monsieur / Madame le·la Recteur·trice sous couvert du / de la pilote du PIAL [AESH]

Monsieur / Madame le / la président·e d'université sous couvert du directeur d'UFR / du
chef de service [personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche]

[Madame, Monsieur,

En application de l'article L215-1 du Code Général de la Fonction Publique et du décret n°84-474 du 15 juin 1984 relatif aux congés de formation syndicale dans la fonction publique d'État, je demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de deux jours, en vue de participer à la session de formation syndicale qui se déroulera les 1er et 2 juin 2023 à Paris sous l'égide du Centre d'Étude et de Formation Interprofessionnel Solidaires (CEFI Solidaires), 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris.

Signature